

COMMUNE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 29 mai 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Véronique PATERNE
Mme Pauline SEIHLAN a donné procuration à M. Jean-Pierre ANGLAS
Mme Anaëlle COMBALBERT a donné procuration à M. Ronan COCHET—DESCHER

Excusé : - Absent : M. Pierrick THOMAS

M. Alain MALMON a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 10 : Avenant maîtrise d'œuvre habitat inclusif

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des travaux de l'habitat inclusif de 10 logements. Il rappelle la délibération du 7 novembre 2024 pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et la délibération du 2 septembre 2025 arrêtant les coûts de travaux en phase APD.

Nous nous devons de passer un avenant au marché de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour fixer définitivement ses honoraires :

- Montant initial du marché : 136 020,86€ ht
- Avenant n°1 : 2 823.61 € ht
- Nouveau montant du marché : 138 844,47 € ht

Monsieur le Maire propose de valider l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré le 5 juin 2026

Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme


Le Maire,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Alain MALMON

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48

